

Une approche complémentaire EPCI-communes pour des mobilités douces

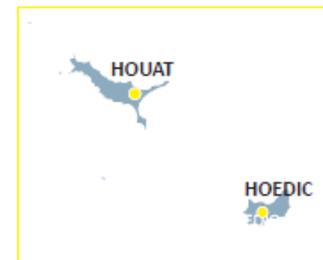
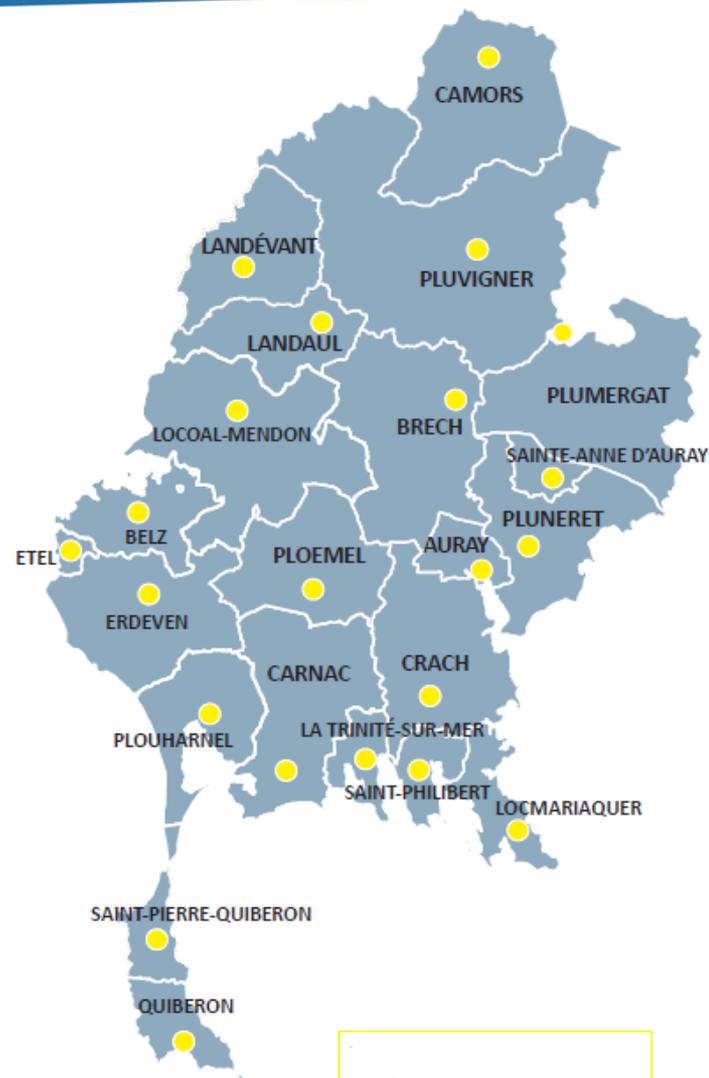
Auray Quiberon Terre Atlantique

- Présentation de la communauté de communes
- La démarche participative du schéma cyclable

Présentation de la communauté de communes

Auray Quiberon Terre Atlantique, créée le 1^{er} janvier 2014 (fusion de plusieurs collectivités), c'est :

- 24 communes dont 2 îles
- Des communes rurales, urbaines, touristiques
- Territoire situé entre Vannes et Lorient
- Plus de 85 000 habitants permanents qui passe à plus de 200 000 habitants l'été
- Une saisonnalité très marquée : forte pression touristique sur la partie sud du territoire en période estivale
- Absence de compétence transport



Des enjeux majeurs en terme de transport

- Réseau routier
 - Un réseau routier performant et structurant : réseau très fréquenté, particulièrement l'été avec un trafic moyen mensuel de près de 20000v/j sur l'axe Auray-Quiberon
- Transports collectifs publics
 - Un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) en cours de réalisation
 - Une bonne desserte TGV et TER mais des difficultés pour irriguer l'ensemble du territoire
 - Des transports collectifs routiers axés essentiellement sur le transport scolaire
 - Une saisonnalité des transports collectifs : ligne Tire-Bouchon, déploiement de services de transport en été
- Mobilités douces :
 - Des cheminements piétons et vélo peu sécurisés
 - Une forte demande de développement des itinéraires cyclables

➔ Une Stratégie Mobilité Durable en cours de réalisation (lauréat d'un appel à projet régional ADEME) pour répondre aux défis environnementaux et aboutir à une feuille de route opérationnelle en matière de mobilité pour l'intercommunalité

- Une volonté commune : élaboration d'un schéma cyclable

Dès la création de l'intercommunalité, volonté de travailler de façon collective sur ce sujet et constat d'un développement inégal des infrastructures cyclables :

- Un réseau plutôt à vocation touristique, peu de réseau utilitaire
 - Un manque de sécurité et de continuité
 - Une forte demande d'amélioration de la part des résidents permanents et des visiteurs
 - Un manque de services associés (équipements, stationnements, location...)
- ➔ Compétence communautaire : « Etude d'un réseau de déplacements doux d'intérêt communautaire »
- ➔ Décision d'élaborer un schéma cyclable d'intérêt communautaire cohérent, harmonisé, sécurisé et continu dès 2015

Objectifs de l'étude :

- Proposer un réseau cyclable communautaire continu s'appuyant sur les infrastructures existantes répondant au besoin de déplacements quotidiens et de loisirs
- Favoriser l'intermodalité modes doux / transports collectifs, en particulier sur la gare d'Auray et les gares TER et Tire-Bouchon du territoire
- Accompagner le développement de la pratique du vélo par des services complémentaires (stationnement, jalonnement, services vélos...) et des actions de sensibilisation et de communication



Le Schéma Directeur Cyclable se devra prendre en compte :

-> ce qui existe déjà et ce qui est projeté

-> Aux différentes échelles de réflexion

-> pour favoriser les pratiques utilitaires comme touristiques

La démarche participative du schéma cyclable

Afin d'associer au maximum les communes et répondre au plus près à leurs besoins, une concertation a eu lieu tout au long de l'étude :

Phase 1 : diagnostic

- Envoi d'un **questionnaire détaillé aux communes** pour recenser les aménagements et équipements existants ainsi que les projets communaux liés
 - Fort intérêt, retour de l'ensemble des mairies (sauf 1)
- **Création d'un comité de pilotage** pour suivre l'étude et valider les enjeux
 - Fort taux de participation au comité de pilotage

Les enjeux validés :

- Développer les liaisons douces pour la pratique utilitaire vers les polarités structurantes du territoire
- Assurer le rabattement vers les gares ferroviaires du territoire, atout majeur de l'attractivité économique et touristique (gare TGV d'Auray, 3 gares TER, 9 gares Tire-Bouchon)
- Assurer la continuité des itinéraires au niveau communal vers les pôles structurants locaux

*+ Présentation en commission Transport :
1 élu de chaque commune, pas nécessairement le maire (≠ du COPIL)*

La démarche participative du schéma cyclable

AURAY QUIBERON
TERRE-ATLANTIQUE

Schéma cyclable optimal

Phase 2 : proposition d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire

- Réalisation de 3 ateliers territoriaux ouverts aux élus et techniciens des communes (+ associations concernées si jugé utile par la commune) afin de déterminer toutes les liaisons cyclables souhaitées par les communes sur le territoire
- ➔ Intérêt toujours important des communes puisque seulement 2 n'ont pas pu y participer
- A la suite des ateliers, envoi à chaque commune des itinéraires proposés sur leur secteur pour information à tous, compléments éventuels et validation
- Réunion du comité de pilotage pour définir le réseau structurant d'intérêt communautaire : choix des itinéraires à conserver ou écarter (intérêt moindre, coûts trop élevés, aménagements complexes...)
- ➔ Participation de quasi toutes les communes et consensus autour des liaisons à conserver ou supprimer



+ Présentation en commission Transport

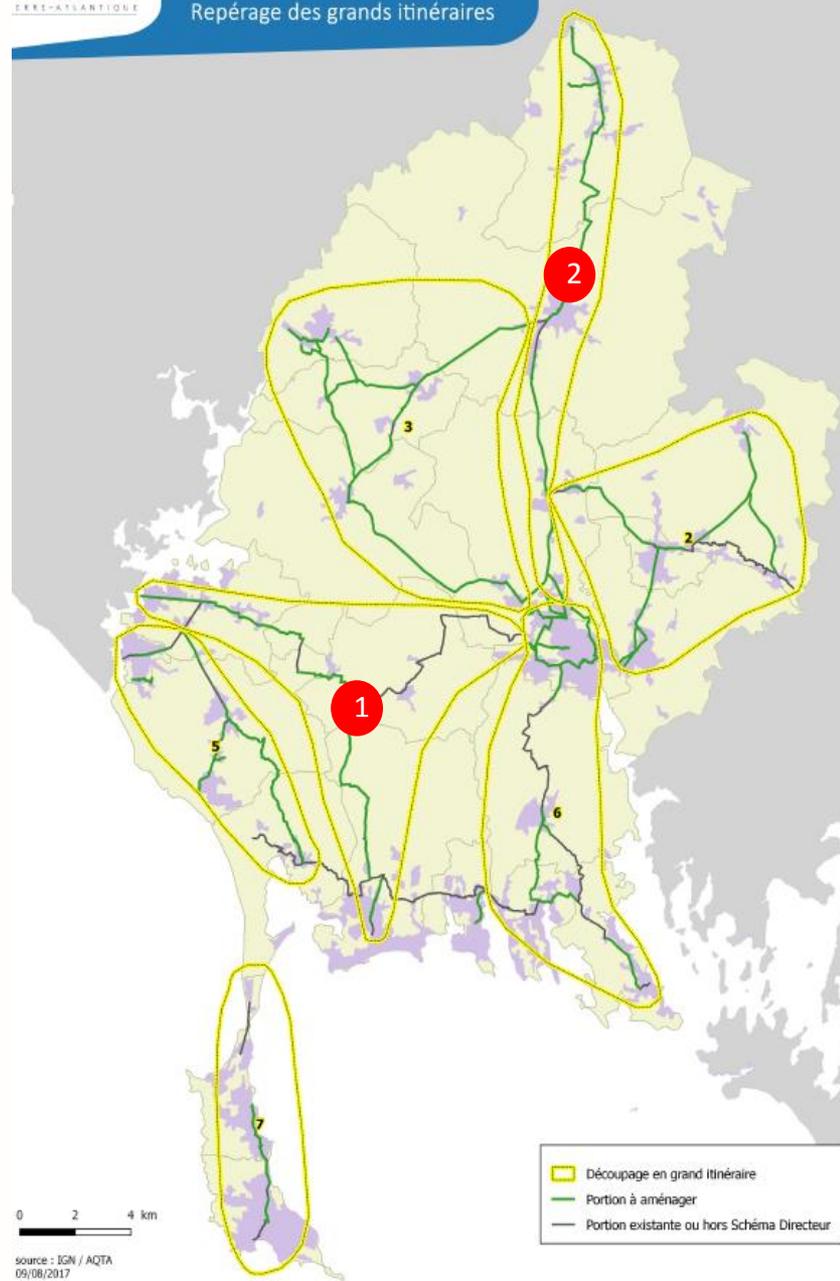
La démarche participative du schéma cyclable

MURAY QUIBERON
CERE-ATLANTIQUE

Schéma cyclable
Repérage des grands itinéraires

Phase 3 : validation du schéma cyclable final et étape de priorisation

- Un schéma dont le coût est évalué à 17 M€
- Réalisation d'un séminaire « Tourisme et pistes cyclables » regroupant tous les élus communautaires pour une priorisation des itinéraires et une proposition de principe de financement
- Passage en conseil communautaire pour validation des axes prioritaires (ci-contre)



Phase 4 : concrétisation et programmation des travaux

- **Principes de financement** à valider avec les communes : qui paie quoi ? Quels investissements annuels ?

1^{er} principe évoqué : la commune finance les itinéraires situés dans son bourg (limite : panneaux entrée/sortie de bourg) > cela revient à une participation de la communauté de communes à plus de 80% > acceptable ?

Autre principe ?

- **Quelle programmation pluriannuelle ?** Quels itinéraires réalisés en premier ? Et en dernier ?...

➔ A définir avant fin 2018

➔ Volonté de lancer les premiers travaux avant la fin du mandat

- **Comment et quand associer la population ?**

Pas de concertation publique pour le moment mais à organiser avant le lancement des travaux

En conclusion...

- Un vrai engouement des communes : un sujet sur lequel toutes les communes se sont senties concernées (rural, littoral, urbain...)
- Une participation active et entière tout au long du processus : questionnaire, ateliers, réunions...
- Un schéma ambitieux (et donc coûteux...) partagé par tous et faisant consensus...
- ... Mais une étape plus difficile et plus longue concernant le financement et la priorisation des itinéraires *(toujours en cours)*